

Date de la convocation :
25/01/2019
Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

**Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 1 er février 2019
à 20 heures 30 à la Mairie de Chirac**

L'an deux mille dix-neuf et le premier février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Chirac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian MASSIAS, Maire.

Présents : MM MASSIAS, FOURNIER, SAVIGNAT, SOULAT, PATTEUW, TUYERAS, ROCHER, GRANET
Mmes PERILLAUD, VALLADE, DEVESNE

Absents et excusés : Mmes LEBRAUD, CORDEAU, DELHOMMEAU

Séance ouverte à 20H40

M Gérard ROCHER a été désigné secrétaire de séance.

Mme DELHOMMEAU a donné pouvoir à Mr PATTEUW.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Participation aux frais de séjours
- Embauche d'un remplaçant suite à l'arrêt de travail de Yannick PORCHERON avec Travail pour Tous
- Adhésions divers : Cetef, Les Croqueurs de Pommes
- Tarifs de la salle polyvalente, cantine et divers
- Poursuite Trésorerie
- Présentation des devis
 - Monsieur Logeais (Serre Buisson)
 - Matériels de la salle polyvalente
 - Monsieur Dumasdelage (rénovation bâtiments communaux)
- Proposition FDAC 2019
- Délibération Fêtes et cérémonies année 2019
- Questions et Informations diverses

➤ **Participation communale aux frais de séjour organisé par le collège de chabanais (16150)**

Délibération du Conseil Municipal 2019/03/7.5

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 juin 2017 fixant la participation communale de 35,00 € attribuée aux enfants domiciliés sur la commune de Chirac.

Il présente la liste de 6 enfants scolarisés au Collège de Chabanais, dont les parents sont domiciliés à Chirac, ayant participé au séjour à Saint Lary Soulan du 07 au 11 janvier dernier et qui peuvent prétendre à l'octroi de cette participation :

- Clara et Célia GARRAUD, Thomas GEMEAU, Baptiste PAILLOUX, Noé REBERAT, Emma DUMAS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser au Collège de Chabanais l'aide sollicitée, soit 210,00 euros (6 x 35,00 €)
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2019.

➤ **Embauche d'un remplaçant suite à l'arrêt de travail de Yannick Porcheron avec Travail Pour Tous**

Délibération du Conseil Municipal 2019/04/4.2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yannick PORCHERON, agent technique territorial est en arrêt maladie depuis le 07 janvier 2019. Considérant que pour la réalisation de certains travaux de voirie, il est préférable d'avoir 2 agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de contacter l'Association « Travail pour Tous » 16500 Confolens, afin d'embaucher rapidement une personne pouvant remplacer Monsieur PORCHERON, pendant la durée de son arrêt,
- Délègue le Maire pour signer les pièces jointes au dossier d'embauche,
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

➤ **Adhésions diverses**

Afin de reconduire nos différentes adhésions, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce pour chacune d'entre elles.

Accord du Conseil Municipal pour le CETEF, en attente d'un courrier pour l'Association des Croqueurs de Pommes.

➤ **Adhésion de la Commune au Centre d'Étude Technique Environnement été Forestier (CETEF)**

Délibération du Conseil Municipal 2019/02/7.10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Considérant que le CETEF aide la commune pour la gestion et l'entretien de ses bois tant sur le plan forestier qu'environnemental,

- Décide de renouveler pour l'année 2019
- Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2019.

➤ **Tarifs location de la Salle Polyvalente et cantine**

Délibération du Conseil Municipal 2019/05/7.1

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de simplifier les tarifs de location de la salle polyvalente et de la cantine comme précédemment fait pour le multiple l'Azur en instaurant deux périodes de location hiver et été, et propose les tarifs suivants :

Location de la salle polyvalente- rappel de la caution 500 €

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|--|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| Associations Communales | 100 € | 60 € | La vaisselle 0 € |
| Particuliers habitant la commune | 155 € | 115 € | Vin d'honneur 35 € Journée supplémentaire 35 € Location de la vaisselle 0,40 € par couvert |
| Associations et Particuliers hors commune | 185 € | 145 € | Vin d'honneur 60 € Journée supplémentaire 60 € Location de la vaisselle 0,40 € par couvert |
| Multiple l'Azur | 100 € | 60 € | |

Location de la cantine – rappel de la caution 250 €

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|---|-------------------------------------|---------------------------------|---|
| Particuliers habitant la commune de Chirac | 90 € | 60 € | Journée supplémentaire 30 € Location de la vaisselle 0,40 € par couvert |
| Associations et Particuliers hors Communes | 120 € | 90 € | Journée supplémentaire 30 € Location de la vaisselle 0,40 € par couvert |

Location de la petite salle (à l'intérieur de la Salle Polyvalente)

| | Hiver Du 01/10/N au 30/04/N+1 | Été Du 01/05/N au 30/09/N | Observations |
|-------------|-------------------------------------|---------------------------------|--------------|
| Tout Public | 38 € | 23 € | |

Il rappelle également que :

- Les associations de la commune bénéficient de deux locations gratuites dans l'année,
- Et que la vaisselle cassée ou manquante mise à disposition gratuitement ou payante sera facturée au prix de la valeur du moment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Valide les périodes hiver et été
- Fixe les tarifs énumérés ci-dessus à compter du 1^{er} février 2019
- Maintient les cautions votées le 26 janvier 2018 – délibération 2018/10/7.10
- Maintient les tarifs de location du Multiple votés le 09 novembre 2018 – délibération 2018/82/7.1
- Délègue le Maire, pour signer toutes les pièces relatives au dossier.

Il faudra voir pour augmenter le nombre d'heures de Virginie BISSERIER car un problème se pose avec la Trésorerie pour lui régler ses heures complémentaires.
Accord du Conseil Municipal pour en parler avec elle.

➤ **Convention pour lancer les poursuites – Nouvelle Procédure SATD**
Délibération du Conseil Municipal 2018/06/7.10

Monsieur le Maire donne lecture du mail de Monsieur Bommelaer, Trésorier, nous demandant de bien vouloir se prononcer sur la nouvelle procédure de poursuite : Saisie Administrative à Tiers Détenteurs SATD.

En effet, auparavant la réglementation prévoyait pour le comptable de recourir à des « oppositions à Tiers Détenteurs » (OTD), cette procédure était soumise à des seuils, en dessous desquels il n'était pas autorisé à avoir recours aux « OTD ».

Désormais, avec la nouvelle procédure « SATD », il est possible de supprimer les seuils de poursuite. Le maire demande à l'assemblée de bien vouloir signer cette convention et de fixer les seuils de poursuite à zéro.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Décide de fixer les seuils de poursuite à Zéro
- Accepte la nouvelle convention concernant la nouvelle procédure – saisie à Tiers Détenteurs
- Délègue le Maire pour signer toutes les pièces relatives au dossier.

➤ **Présentation des devis**

Michel FOURNIER fait le point sur l'avancement des travaux de la salle polyvalente et précise qu'il est nécessaire maintenant de faire l'acquisition de matériels. Il présente les différents devis.

Accord du Conseil Municipal pour le fournisseur « Tout pour le froid », montant : 11 567,00 €

Joël SAVIGNAT présente les devis de Mr DUMASDELAGE concernant les travaux de couverture de l'ancienne mairie, de l'église et du garage du logement communal à côté de l'ancienne mairie.

Validation du Conseil Municipal pour les différents travaux, montant total : 5735,45 €

Le Maire, à son tour présente le devis de Mr LOGEAIS concernant les travaux de goudronnage du chemin de Serre Buisson.

Montant : 10 299,24 €. Accord du Conseil Municipal.

➤ **Programme FDAC 2019**

- Route du Courtieux à la Séchère et jusqu'au carrefour « La Croix » en direction de Tisseuil.
- Accord du Conseil Municipal.

➤ **Fêtes et cérémonies – année 2019**

Délibération du Conseil Municipal 2019/01/7.10

- Le Maire explique à l'assemblée qu'afin de pouvoir mandater les dépenses afférentes aux différentes manifestations de la commune, il est nécessaire de prendre une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à mandater au cours de l'année 2019, toutes les dépenses devant être imputées à l'article « 6232 » du plan comptable, « fêtes et cérémonies » :
- Vins d'honneur, colis de Noël, achat de gerbes de fleurs, fêtes commémoratives...

➤ **Questions et informations diverses**

Division parcellaire LAFARGE :

- La commune a la possibilité d'acheter une partie de la parcelle C408 qui longe la parcelle C1079 afin de créer 1 voie d'accès à la parcelle C 1079.
- Jusqu'à ce jour cet accès se faisait par la parcelle C 408. Effectivement il est matérialisé sur le plan et a toujours été entretenu par la commune mais reste privé.
- Accord du Conseil Municipal pour finaliser cette acquisition.

Projet aménagement du Mas et du Bourg :

- Différents devis vont être demandés pour la création d'un trottoir sur la RD 59 au lieu-dit « Le Mas » ainsi que pour l'amélioration du carrefour au Bourg devant le Monument aux morts.

Carrefour du Theil : proposition d'une signalisation au carrefour du Theil.

Le Bourdeau : Arrêté à prendre pour le placement de chiens « dangereux ».

Peyras : Un vieux bus est à déplacer.

- Attribution de subvention : pour le sentier d'interprétation de la zone « Les Bruchets ».
- Lecture du courrier du Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 749,85 €.

Fin de la réunion à 22H50.